



COMITÉ DES PRODUITS

Soixante-quinzième session

Rome, 13-15 juillet 2022

RAPPORT DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LE THÉ

Résumé

Le Groupe intergouvernemental sur le thé s'est réuni en ligne pour sa vingt-quatrième session, le 23 février 2022, et s'est penché sur les questions suivantes:

1. Situation actuelle du marché mondial du thé et questions nouvelles
2. Évolution du marché dans certains pays producteurs et consommateurs de thé
3. Table ronde concernant les effets de la pandémie de covid-19 sur le marché du thé
4. Rapports des présidents des groupes de travail
5. Rapports sur les activités organisées à l'occasion de la Journée internationale du thé

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à adopter le rapport de la vingt-quatrième session du Groupe intergouvernemental sur le thé.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat du Comité des produits
Division des marchés et du commerce
Courriel: FAO-CCP@fao.org
Tél.: (+39) 06 570 52723

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. La vingt-quatrième session du Groupe intergouvernemental sur le thé (ci-après, le Groupe) s'est tenue en ligne le 23 février 2022. Cent soixante-quinze (175) délégués, représentant 44 Membres de la FAO, étaient inscrits à la session. Dix organisations non gouvernementales y ont assisté en qualité d'observateurs. La liste des participants est disponible à l'adresse <https://www.fao.org/markets-and-trade/commodities/tea/teaigg24/fr/>.

2. La session s'est exceptionnellement déroulée à distance en raison de la pandémie mondiale de covid-19 et des problèmes qui en découlent en matière de santé publique et de restriction des déplacements.

3. Avant le début des délibérations, le Groupe a confirmé que la réunion à distance constituait une session ordinaire officielle du Groupe. Ce dernier est convenu, aux fins de la conduite de la présente session, de procéder conformément à son Règlement intérieur et à ses usages et de déroger aux dispositions qui pourraient s'avérer incompatibles avec la tenue d'une session à distance. Le Groupe est également convenu d'appliquer des procédures spéciales ou des modalités de travail aménagées selon qu'il convenait pour permettre le bon déroulement de la session.

A. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

4. Le Groupe a élu M^{me} Sharon Hall (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) Présidente, M. K. N. Raghavan (Inde) premier Vice-Président et M. Jianyun Ruan (Chine) deuxième Vice-Président.

B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER PROVISOIRES

5. Le Groupe a adopté l'ordre du jour provisoire (CCP:TE 22/1 Rev.1) et le calendrier provisoire (CCP:TE 22/INF.1).

C. ALLOCUTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

6. Le Directeur général, M. Qu Dongyu, a prononcé un discours à l'adresse du Groupe.

II. ÉVOLUTION DU MARCHÉ ET QUESTIONS NOUVELLES

A. SITUATION ACTUELLE DU MARCHÉ MONDIAL ET QUESTIONS NOUVELLES

7. Le Groupe a examiné la situation actuelle du marché mondial du thé, ainsi que les questions nouvelles, en s'appuyant sur les documents portant respectivement les cotes CCP:TE 22/CRS 1 et CCP:TE 22/CRS 2.

8. Le Groupe a noté que, sous l'effet des restrictions mises en place pour contenir la propagation de la covid-19 et en raison de conditions météorologiques défavorables, la production mondiale de thé n'avait que légèrement augmenté en 2020 pour s'établir à 6,29 millions de tonnes. En 2021, celle-ci a connu une hausse grâce à une reprise de la production dans certains des grands pays producteurs, ainsi qu'à une amélioration des débouchés commerciaux. À l'échelle mondiale, la consommation de thé s'est accrue de 1,07 pour cent en 2020 par rapport à 2019, et a poursuivi sa progression en 2021, suivant ainsi la courbe ascendante des 10 dernières années.

9. Malgré la hausse des expéditions de thé en provenance du Kenya, les exportations mondiales sont tombées à 1,74 million de tonnes en 2020 en raison de la diminution des exportations en provenance de Sri Lanka (deuxième plus gros exportateur de thé noir), de Chine et d'Inde. Néanmoins, les recettes d'exportation du thé ont contribué au financement des importations alimentaires des pays exportateurs de thé, tels que le Kenya et Sri Lanka.

10. Le Groupe a également constaté qu'après avoir baissé en 2018 et en 2019 du fait de disponibilités plus importantes sur le marché, le prix FAO composite du thé est remonté de 4,2 pour cent en 2020, pour s'établir à 2,52 USD par kilogramme, à la faveur d'une forte consommation à domicile qui a largement contrebalancé la baisse de la consommation à l'extérieur de chez soi. En 2021, le prix du thé est descendu à 2,44 USD le kilogramme, car malgré les problèmes logistiques liés à la pandémie, les exportations sur le marché mondial ont augmenté. Au cours de la décennie qui vient de s'écouler, les cours du thé en valeur réelle n'ont cessé de reculer, ce qui place les petits producteurs dans une situation économique difficile. Il apparaît nécessaire de mettre en place des mesures coordonnées pour instaurer de manière durable un meilleur équilibre entre l'offre et la demande.

11. Le Groupe a invité instamment les gouvernements et d'autres parties prenantes à continuer d'améliorer l'actualité et la qualité des données sur la production, la consommation, le commerce, les stocks et les prix et à rendre ces données et informations disponibles et accessibles au public de façon régulière.

12. Le Groupe a souligné qu'il était important de renforcer la sensibilisation et la communication afin que les consommateurs prennent davantage conscience du coût «réel» de la production durable de thé. Pour parvenir à la durabilité économique, sociale et environnementale, tous les acteurs de la chaîne de valeur doivent coopérer. L'instauration d'un dialogue multipartite a été encouragée.

13. À cet égard, une proposition relative à l'élaboration d'un projet de sensibilisation des consommateurs a été examinée. Le Canada a suggéré de mettre en place une plateforme en accès libre qui permettrait d'informer les consommateurs sur la véritable valeur du thé, c'est-à-dire le prix auquel le thé devrait être vendu si on voulait en assurer une production durable.

B. ÉVOLUTION DU MARCHÉ DANS CERTAINS PAYS

14. Le Groupe a salué les exposés présentés par les délégués du Canada, de la Chine, de l'Inde, du Kenya, du Royaume-Uni et de Sri Lanka, qui ont fourni des renseignements détaillés sur l'évolution du marché dans leurs pays respectifs ainsi que des éléments d'information concernant, d'une part, l'incidence de la covid-19 sur le secteur du thé et, d'autre part, les tendances et défis auxquels il faudra s'attendre après la pandémie.

15. Le Groupe a insisté sur le fait qu'il était nécessaire de continuer à soutenir et à promouvoir la consommation de thé, en s'attachant à mieux faire connaître au niveau mondial ses bienfaits pour la santé sur la base de données probantes, et qu'il importait de miser sur l'innovation en matière de produits, sur la collaboration avec d'autres branches du secteur des boissons et sur la diversification pour attirer de nouveaux segments de consommateurs, notamment les jeunes.

16. Le Groupe a pris acte de la nécessité de réfléchir aux stratégies et aux politiques adéquates et propices qu'il faudrait mettre en place à l'avenir pour permettre aux acteurs du secteur de relever les défis auxquels ils sont confrontés, notamment le développement de chaînes de valeur durables, le changement climatique, la hausse des coûts de production et la baisse des cours internationaux du thé.

17. Le Groupe s'est penché sur les difficultés liées à la production qui progresse à un rythme plus élevé que la consommation et a indiqué qu'il fallait améliorer la qualité du thé pour en accroître la valeur. Il a proposé qu'un code de conduite soit élaboré par les acteurs du secteur afin de remédier aux problèmes de surproduction. L'Inde formera un groupe de travail qui sera chargé d'étudier la question.

III. FACTEURS AYANT UNE INCIDENCE SUR L'OFFRE ET LA DEMANDE

A. TABLE RONDE CONCERNANT LES EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LE MARCHÉ DU THÉ

18. Quatre intervenants ont apporté un éclairage concernant les effets de la covid-19 sur les marchés du thé et les évolutions qui se feront jour dans le sillage de la pandémie. Ces interventions ont été suivies par un débat ouvert, qui était étayé par le document portant la cote CCP:TE 22/CRS 3. Le Groupe a noté que la pandémie de covid-19 et les mesures prises par les gouvernements du monde entier pour l'endiguer avaient fortement touché aussi bien l'offre que la demande de thé. Les petits exploitants ont été mis à mal par les perturbations au niveau des chaînes d'approvisionnement en intrants et en produits. La pandémie a entraîné une adoption généralisée de solutions numériques, allant des ventes aux enchères de thé en ligne aux cours d'initiation au thé dispensés par voie électronique.

19. Le Groupe a pris acte du fait que les consommateurs étaient devenus plus soucieux de leur santé pendant la pandémie. Ce phénomène, conjugué à une hausse de la consommation à domicile, a profité au secteur du thé, lequel a enregistré une augmentation de la demande, particulièrement perceptible chez les jeunes générations. L'évolution du comportement et des habitudes des consommateurs ouvre de nouvelles perspectives au secteur du thé. Le Groupe est convenu qu'il serait crucial pour les acteurs du secteur de maintenir cette dynamique en engageant des investissements pour promouvoir l'image positive dont jouit le thé eu égard à ses bienfaits pour la santé et le bien-être. Le Groupe a reconnu qu'il fallait compléter les activités de promotion générique par de nouvelles stratégies de commercialisation afin d'attirer des consommateurs dans tous les groupes de population et dans toutes les classes d'âge.

IV. ACTION INTERGOUVERNEMENTALE

A. RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DES GROUPES DE TRAVAIL

20. En prévision de la vingt-quatrième session du Groupe intergouvernemental sur le thé, les différents groupes de travail se sont réunis pour faire le point sur l'avancement de leur programme de travail, et leurs présidents respectifs ont établi un compte rendu succinct des délibérations.

i. Groupe de travail sur les limites maximales de résidus

21. Le Groupe de travail sur les limites maximales de résidus (LMR) a examiné les progrès accomplis depuis sa dernière réunion et s'est dit conscient des défis causés par la pandémie en ce qui concerne la mise en œuvre du programme de travail. Il a également pris connaissance des informations qui lui ont été présentées par le secrétariat concernant les effets des LMR sur le commerce international du thé. Le rapport rédigé par les coprésidents a été adopté, et le Groupe de travail est convenu de poursuivre la mise en œuvre du plan de travail, notamment eu égard à la production de données pour l'établissement de LMR. Par ailleurs, les membres se sont mis d'accord sur ce qui suit:

- Le Groupe de travail établira des liens avec la Direction générale du commerce de la Commission européenne afin d'aborder les questions liées au rythme auquel évoluent les réglementations de l'Union européenne (UE) sur les LMR, et ce dans le cadre des efforts déployés par le Groupe de travail en vue de mieux faire connaître les activités qu'il mène et de contribuer à la mise en place d'un commerce durable du thé. Les membres ont été informés que le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tiendrait une session thématique en mars 2022 sur les approches des LMR qui favorisent les échanges. Les résultats de cette réunion pourraient avoir des répercussions concrètes sur les activités et les objectifs du Groupe de travail.

- Le Groupe de travail prévoit d'organiser un webinaire à la fin du mois de mars 2022 en vue de présenter une étude sur les sources de contamination par l'anthraquinone dans les systèmes de production de thé, réalisée par l'Institut de météorologie Max-Planck à l'intention du Groupe intergouvernemental de la FAO sur le thé.
- Les cas de résistance aux organismes nuisibles étant de plus en plus fréquents, les pays producteurs sont invités à communiquer les informations utiles dont ils disposent concernant la protection des végétaux à M. Katsuyuki Yoshida, qui se chargera de rassembler les contributions du Groupe de travail. Un modèle spécifique pour la transmission des données sera fourni aux membres.
- Le Groupe de travail élaborera, pour présentation à la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides, un exposé sur la L-cyhalothrine et le propiconazole lorsque des essais sur le terrain auront été menés en nombre suffisant dans les pays producteurs pour fixer des limites maximales de résidus pour le thé.
- Des informations concernant la production de données et leur communication aux points de contact nationaux du Codex ou aux organes nationaux de réglementation seront transmises aux membres. La liste prioritaire sera actualisée d'ici à la mi-mai, ce qui laissera aux membres suffisamment de temps pour formuler des observations.
- Compte tenu de nouvelles préoccupations liées à la détection de résidus, notamment de folpel/phtalimide et de trimesium, qui pourraient ne pas provenir de l'utilisation de pesticides, il a été proposé d'élargir le mandat du Groupe de travail, de sorte qu'il puisse mener des études ciblées visant à déterminer l'origine de ces résidus et à produire des données sur leur présence afin d'établir des limites.

ii. Groupe de travail sur le commerce et la qualité du thé

22. Le Groupe de travail sur le commerce et la qualité du thé s'est dit conscient qu'il était essentiel de cartographier les progrès réalisés par les pays producteurs dans l'adoption de la norme 3720 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) en tant que critère de référence et a demandé à ce que l'on poursuive cette analyse afin de suivre la progression vers une norme universelle. En outre, le Groupe de travail est convenu du plan de travail suivant:

- Norme ISO 3720 – code de conduite autorégulateur: les membres qui s'y conforment communiqueront les données relatives à leurs normes aux autres membres, ainsi qu'au comité technique de l'ISO.
- Rassembler toute la littérature existante: proposer de créer une base de données sur les résultats, qui sera partagée avec les membres.
- Élaborer une feuille de route: les informations sur les propriétés bénéfiques du thé noir pour la santé (action antioxydante, renforcement du système immunitaire, prévention du cancer, protection contre les maladies cardiovasculaires, etc.) doivent être compilées et utilisées à des fins de promotion du thé noir.
- Exploiter les synergies entre le Groupe de travail et le sous-comité de l'ISO pour le thé: le Président du sous-comité a accepté d'échanger des informations et de collaborer avec les membres.
- Proposer d'organiser un atelier de travail réunissant les membres qui se conforment à la norme ISO 3720 et ceux qui ne le font pas. Une étude de faisabilité détaillée est nécessaire pour organiser l'atelier. Le Président du sous-comité de l'ISO pour le thé doit donner sa réponse.

- Lancer un programme d'action, en collaboration avec les gouvernements des pays consommateurs, les entreprises du secteur du thé et les associations et groupes de consommateurs, afin d'encourager l'achat de thés conformes à la norme ISO 3720.
- Consulter la FAO et le Fonds commun pour les produits de base (FCP) au sujet des sources de financement en vue d'obtenir une assistance financière pour la collecte de données, l'évaluation, les comparaisons interlaboratoires, les essais d'aptitude, les ateliers techniques, etc.
- Norme ISO 11287 – code de conduite autorégulateur: tous les membres sont encouragés à établir des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre et à faire part des difficultés d'ordre pratique qu'ils rencontrent, le cas échéant.
- Il est nécessaire d'élaborer une norme mondiale en matière de développement durable qui régirait la filière du thé. À ce propos, le Groupe de travail propose de solliciter l'aide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

iii. Groupe de travail sur le thé biologique

23. À la suite de la réunion intersessions du Groupe intergouvernemental sur le thé, qui s'est déroulée les 21 et 22 juin 2019 à Sotchi (Fédération de Russie), le Conseil indien du thé (Tea Board of India) et l'Association de recherche sur le thé Tocklai ont pris l'initiative de recueillir des informations auprès de tous les pays participants en vue de rédiger un manuel sur la culture, la transformation et la commercialisation du thé biologique. Une version préliminaire du manuel, auquel on intègre actuellement les dernières contributions et mises à jour, a été présentée au secrétariat. On y trouve notamment:

- un aperçu des pratiques employées dans la culture du thé biologique, notamment pour la sélection des sites de culture, la plantation, la production, la transformation, la fabrication et la commercialisation;
- une étude comparative des aspects économiques de la filière de production conventionnelle et de la filière de production biologique;
- un constat selon lequel, même en l'absence d'augmentation notable du nombre de producteurs de thé biologique ou de la superficie cultivée, il est important d'accroître la qualité de la production et les quantités produites afin de répondre à la demande mondiale de thé biologique.

24. On trouvera ci-après un aperçu des activités et des résultats du Groupe de travail intéressant certains pays.

- Sri Lanka et l'Inde, par l'intermédiaire de leur institut national de recherche sur le thé, ont mené des recherches sur la qualité des amendements organiques et sur l'efficacité d'utilisation de l'azote. La Chine a mis en branle un projet de recherche visant à surveiller la modification des sols dans les plantations de thé biologique.
- La Chine a établi une norme pour la production écologique de thé à faible émission de carbone; de son côté, le Japon a lancé une stratégie en faveur de l'instauration de systèmes alimentaires durables, axée sur la mise en place de mesures à l'appui de la décarbonisation et de la résilience par l'innovation et baptisée «MeaDRI» (*Measures for achievement of Decarbonization and Resilience with Innovation*). En République de Corée, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pour favoriser la production de thé biologique, notamment

grâce à la création de nouvelles variétés, à des technologies numériques, à des lois et à un programme pédagogique.

25. À l'avenir, les membres du Groupe de travail entendent axer leurs travaux sur l'harmonisation de la procédure de certification relative à la production de thé biologique, ainsi que sur l'expansion du réseau de commercialisation du thé biologique. Les membres peuvent établir des parcelles types afin de valider et d'améliorer les bonnes pratiques agricoles en matière de culture de thé biologique (recensées dans le manuel susmentionné), qui pourront permettre de stimuler la production biologique.

iv. Groupe de travail sur le changement climatique

26. Le Groupe de travail sur le changement climatique s'emploie à renforcer le corpus de données factuelles concernant les effets du changement climatique sur la production de thé. Dans cette optique, ses membres ont notamment procédé à des analyses des tendances au moyen d'un ensemble de modèles statistiques. Ils ont également contribué à la diffusion de données scientifiques sur les pratiques optimales en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets qui sont susceptibles d'être reproduites dans d'autres pays et contextes.

27. On trouvera ci-après un aperçu des activités et des résultats du Groupe de travail intéressant certains pays.

- En Inde, diverses stratégies d'adaptation, telles que la collecte des eaux pluviales dans les plantations de thé, l'irrigation au goutte-à-goutte et l'irrigation fertilisante, ont fait leurs preuves. En outre, de petits producteurs dans plusieurs plantations de thé en Inde ont mené des programmes de sensibilisation sur le changement climatique, ses effets et les mesures d'adaptation possibles.
- En Chine, différents projets ont été mis en place pour déterminer de quelle manière et pour quelles raisons les conditions climatiques influent sur la croissance, le développement et le rendement des théiers ainsi que sur la qualité du thé. Le projet de coopération Sud-Sud et triangulaire, intitulé «Global Low Carbon Tea –Triangular Cooperation in Tea Value Chain in Kenya», organisé par la FAO et financé par l'Allemagne et la Chine, a pour but de développer les technologies à faibles émissions de carbone au Kenya pour lutter contre le changement climatique et assurer ainsi la pérennité du secteur du thé.
- À Sri Lanka, une analyse de données a permis de constater que la hausse des températures et la variation des précipitations dans les régions productrices de thé contribuaient à la baisse continue de la production nationale depuis 2013. L'Institut sri-lankais de recherche sur le thé axe ses travaux sur la mise au point de cultivars améliorés capables de s'adapter à la variation des conditions pédologiques et climatiques dans différentes régions agroécologiques.
- Au Kenya, des analyses récentes mettant en parallèle les données météorologiques et la productivité des exploitations de thé ont fait ressortir une corrélation positive significative entre les variables liées au changement climatique et la production de thé.

v. Groupe de travail sur l'analyse et la promotion des marchés mondiaux du thé

28. Le Groupe de travail sur l'analyse et la promotion des marchés mondiaux du thé s'est intéressé à la situation du marché international du thé et a défini des mesures spécifiques visant à remédier aux difficultés touchant la production, la consommation et le commerce du thé. Le secrétariat a présenté un exposé sur l'impact de la covid-19 et les nouvelles tendances sur les marchés mondiaux. Le Groupe de travail a passé en revue certaines des principales tendances et a formulé les recommandations suivantes:

- Les prix internationaux du thé sont relativement bas, ce qui crée un environnement économique difficile pour les producteurs, en particulier les petits exploitants. Les pays

producteurs sont encouragés à stimuler la consommation intérieure et à favoriser l'équilibre entre la production et la consommation. Toute expansion des superficies consacrées à la production de thé qui ne répondrait pas à un besoin économique a été déconseillée.

- Les pays producteurs de thé ont exprimé des inquiétudes quant à la hausse constante des coûts de production, notamment ceux liés à l'énergie et à la main-d'œuvre, cette hausse n'étant pas compensée par une augmentation équivalente des prix du thé. En conséquence, certains membres du Groupe de travail ont fait état de cas où la production de thé a été remplacée par des activités concurrentes telles que l'horticulture. Dans d'autres cas, les producteurs ont misé sur les économies d'échelle et le recours à la technologie pour pallier le resserrement de la marge entre les prix et les coûts.
- Plusieurs membres du Groupe de travail ont indiqué que de plus en plus de consommateurs demandaient davantage de variété dans les produits du thé et que la concurrence des infusions s'intensifiait. Les grandes tendances relatives à la consommation de thé s'articulent autour des thèmes suivants: «santé et bien-être», «réduction du stress» et «renforcement du système immunitaire». Le Groupe de travail a défini des mesures spécifiques destinées à promouvoir la consommation de thé à long terme, notamment le développement des activités de promotion générique et le renforcement de la collaboration avec d'autres secteurs comme ceux du café, de la santé, de l'alimentation et du tourisme.
- Le Groupe de travail a fait remarquer que certaines tendances encourageantes observées pendant la pandémie, telles que la hausse des ventes de thé en ligne, la popularité grandissante des thés de spécialités et l'attitude positive envers la consommation de thé, étaient appelées à se poursuivre. Il a été recommandé que le Groupe de travail collabore avec le secrétariat afin d'enrichir le site web du Groupe intergouvernemental de la FAO sur le thé avec des informations sur les bienfaits du thé pour la santé qui soient étayées par des données scientifiques fiables. En outre, le site web pourrait servir à diffuser du matériel pédagogique qui permettrait aux consommateurs de s'informer sur tous les aspects intéressants liés à la consommation et à la production de thé.

vi. Groupe de travail sur les petits producteurs

29. Le Groupe de travail s'est penché sur les travaux à mener à l'échelle mondiale pour remédier aux problèmes que rencontrent les petits producteurs de thé. Il s'est appuyé pour ce faire sur un exposé présenté par le Coprésident du Groupe de travail, sur la base d'éléments tirés des documents portant respectivement les cotes CCP:TE 22/CRS 2 et CCP:TE 22/CRS 3. Le rôle du Groupe de travail sur les petits producteurs a été examiné dans le contexte de l'établissement de la Confédération internationale des petits producteurs de thé (CITS).

30. Le projet d'élaboration d'un manuel sur les bonnes pratiques à l'intention des petits producteurs sera pris en main par la CITS, qui rendra compte des fruits de son travail au Groupe intergouvernemental sur le thé. Le montage du document sera assuré par la Chine, en collaboration avec le Canada. Le Groupe de travail a également proposé que la FAO établisse un rapport d'analyse de marché, qui présenterait les tendances de consommation et des études de marché pour les marchés développés et émergents. Il a été convenu qu'il fallait mettre sur pied un plan d'action destiné au secteur du thé, qui permette de répondre aux besoins «du théier à la tasse», en intégrant les résultats des activités de tous les groupes de travail. Tenant compte des tendances qui se font jour dans le secteur, le Groupe de travail a demandé au Groupe intergouvernemental sur le thé de faciliter la coordination des activités relatives à la promotion générique du thé à l'échelle mondiale. Ce type de promotion devrait s'adresser à la nouvelle génération et mettre en avant tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, y compris les petits exploitants.

31. Les performances de l'ensemble de la filière reposent sur la collaboration, et les réussites qui seront obtenues dépendront de la coopération collective.

V. JOURNÉE INTERNATIONALE DU THÉ

32. Le secrétariat a informé le Groupe intergouvernemental sur le thé des activités et manifestations organisées par la FAO en 2020 et 2021 à l'occasion de la Journée internationale du thé.

33. Le Groupe s'est félicité du Dialogue sur le thé et le café qui a été organisé, à la demande du Directeur général de la FAO, dans le cadre des célébrations de la Journée mondiale de l'alimentation, le vendredi 15 octobre 2021.

34. Le Canada, la Chine et l'Inde ont présenté un compte rendu des activités qu'ils ont menées pour célébrer la Journée internationale du thé en 2020 et en 2021.

VI. ACTIVITÉS D'AUTRES ORGANISATIONS

35. L'observateur du Comité international du thé a fait le point sur le mandat et les activités du Comité, y compris l'évolution des sources de financement, insistant en particulier sur certains des défis auxquels cet organisme était confronté.

36. L'observateur de l'association Tea and Herbal Infusions Europe (THIE) a dressé un aperçu des activités menées et des défis liés au Pacte vert pour l'Europe.

VII. AUTRES QUESTIONS

A. ORGANISATION DE LA PROCHAINE SESSION

37. L'Inde a aimablement proposé d'accueillir la prochaine session du Groupe intergouvernemental sur le thé, lorsque la situation eu égard à la pandémie de covid-19 le permettrait. La date de la vingt-cinquième session sera déterminée par le Directeur général de la FAO, après consultation de la Présidente du Groupe.

B. QUESTIONS DIVERSES

38. Il a été proposé de créer un groupe de travail sur le thé et la santé, ce que les membres ont approuvé. Le groupe de travail, qui serait présidé par la Chine et coprésidé par le Canada, réunirait notamment les pays suivants: États-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Kenya, Royaume-Uni et Sri Lanka.

VIII. ADOPTION DU RAPPORT

39. Le rapport de la vingt-quatrième session du Groupe intergouvernemental sur le thé a été adopté.